Votre contact
David GIRAULT
Cabinet DAVID GIRAULT
+33766473647
cabinet@davidgirault-conseils.fr

DER
Document d'Entrée en Relation

2025

Document type établi pour votre client

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Le présent document (DER) a pour objet de vous communiquer des informations essentielles sur notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, ainsi que la règlementation applicable à notre profession. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel, les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale.

Le DER doit vous être remis lors du premier rendez-vous, il doit être signé par vous, et pourra vous être communiqué lors de chaque mise à jour significative ou avant de procéder à une nouvelle opération. Nous pouvons donc être amenés à vous faire signer plusieurs fois ce « Document d'Entrée en Relation » même si vous êtes déjà client du cabinet.

Face à vous un professionnel qui s'engage à :

- Respecter les dispositions règlementaires ;
- Se comporter avec loyauté, compétence, diligence et agir avec équité au mieux de vos intérêts ;
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences ;
- S'enquérir de vos objectifs, votre situation globale, de votre expérience avant de formuler un conseil ;
- Avoir recours si nécessaire à d'autres professionnels pour votre intérêt ;
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à votre prise de décision ainsi que les modalités de notre rémunération.

Les étapes de notre mission de conseil :

ÉTAPE 1 : présentation de mes habilitations	**ÉTAPE 2 :** découverte de votre situation et de vos objectifs	**ÉTAPE 3 :** analyse et détermination de mes missions	**ÉTAPE 4 :** présentation des solutions retenues	**ÉTAPE 5:** document de synthèse des solutions retenues	**ÉTAPE 6:** validation et mise en place des solutions

VOTRE CONTACT

GIRAULT David
5 RUE ARTHUR RIMBAUD
37300 JOUE LES TOURS

Téléphone : **07 66 47 36 47**
Email : **cabinet@davidgirault-conseils.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise :
Nom ou dénomination sociale : Cabinet DAVID GIRAULT
Adresse professionnelle : 5 Rue Arthur Rimbaud 37300 JOUE LES TOURS
SIREN: 434039509
NAF/APE : 6619B

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 20007188

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°20007188

Responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de nos activités, nous avons souscrit à un contrat d'assurance nous couvrant contre les conséquences pécuniaires de notre responsabilité civile professionnelle auprès de :

MMA
14 boulevard Marie et Alexandre OYON
72030 LE MANS cedex
N° police 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en Investissement Financier (CIF) conformément aux articles L541-1 du Code Monétaire et Financier	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
3 Colonnes	SCIC	Convention de distribution	Commissions
ALDERAAN	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
ALTAREA	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
ALTAROC	Société de gestion	Convention de distribution	Commission etou rétrocession sur encours
ARKEA	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
ATLAND VOISIN	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
CLUBFUNDING	Plate-forme d'investissement	Convention de distribution	Commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CORUM L'EPARGNE	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
EPSILON CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
FINANC'ILE	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
FONCIERES ET TERRITOIRES	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
FRANCE VALLEY	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
INDUSTRIAL INVEST	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
INTER INVEST	Société de gestion	Convention de distribution	Commission etou rétrocession sur encours
INTERGESTION	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
IROKO	Société de gestion	Convention de distribution	Commission et rétrocession sur encours
KYANEOS AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
MNK PARTNER	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
NORMA CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
OG2I	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
PERIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
SOFIDY	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
SOGENIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
WEMO REIM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 20007188

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS : N°20007188

Responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de nos activités, nous avons souscrit à un contrat d'assurance nous couvrant contre les conséquences pécuniaires de notre responsabilité civile professionnelle auprès de :

MMA
14 boulevard Marie et Alexandre OYON
72030 LE MANS cedex
N° police 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en assurance de personnes conformément à l'art L512-6, R512-14 et A512-4 du Code des assurances	2 000 000€	2 315 610€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
CORUM L'EPARGNE	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ORADEA	Assureur	Convetion de courtage	Commission et rétrocession sur encours
PREPAR'VIE	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
SELENCIA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

©Wizio 2025 DER établi le 07/12/2025

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SWISSLIFE	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

FINANCEMENT

Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 20007188

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire mandataire non exclusif d'IOBSP

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers : L'IOBSP propose un service de conseil non indépendant la recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur la gamme de crédit disponibles dans l'offre de ses partenaires. Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service.

N° ORIAS : N°20007188

Responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de nos activités, nous avons souscrit à un contrat d'assurance nous couvrant contre les conséquences pécuniaires de notre responsabilité civile professionnelle auprès de :

MMA
14 boulevard Marie et Alexandre OYON
72030 LE MANS cedex
N° police 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement conformément aux articles l519-1 et suivants du Code Monétaire et financier	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
CREDITPACK	Courtier	Convention de courtage	Commissions sur honoraires

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci- dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1
du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : **MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV**

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : **https://www.medconsodev.eu**
ou par voie postale en écrivant à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche,
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse75082 Paris cedex 02
Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur

©Wizio 2025 DER établi le 07/12/2025

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Montant horaire des honoraires dans le cadre d'un conseil CIF indépendant : 200€ TTC

Option 1 : Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Option 2 : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

©Wizio 2025 DER établi le 07/12/2025

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 5 rue Arthur RImbaud 37300 Joué lès Tours
Par tel/ fax : 07 66 47 36 47
Par mail : investio.patrimoine@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de nos prestations, nous sommes susceptibles de procéder au traitement de données personnelles vous concernant, ce à quoi vous consentez.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données nous nous engageons à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre vous et nous, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Vous êtes informé que vous avez le droit de demander au responsable de traitement l'accès à vos données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc…).

Vous avez le droit si vous le souhaitez d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

©Wizio 2025 DER établi le 07/12/2025

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :

©Wizio 2025 DER établi le 07/12/2025